

Lundi 18 février à 14 h

**COMMISSION DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA
FORMATION ET DES SPORTS**

(M. le Ministre Antoine)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Philippe DODRIMONT sur l'éclairage automatique des terrains de football en cas d'atterrissage d'un hélicoptère

Philippe DODRIMONT sur les conséquences de la facture du coût-vérité d'assainissement de l'eau pour les piscines

Anne BARZIN sur le financement de l'asbl Phénix

Pierre-Yves JEHOLET sur les Missions régionales pour l'emploi (MIRE)

Pierre-Yves JEHOLET les difficultés pour le secteur horeca et hôtelier suite aux retards de paiement des frais liées à l'organisation d'Euroskills 2012

Willy BORSUS sur le taux d'insertion des jeunes diplômés

Willy BORSUS sur l'accès au Forem des frontaliers de nationalité belge résidant à l'étranger

Pierre-Yves JEHOLET sur les chèques-formation

Jean-Luc CRUCKE sur la récupération des chèques-formation indûment utilisés

Gilles MOUYARD sur les secteurs exclus des aides APE Jeunes

Gilles MOUYARD sur la discrimination à l'emploi

Willy BORSUS sur l'avancement de la réforme des statuts au Forem

Jean-Luc CRUCKE sur l'étude du SPF Economie sur les politiques de l'emploi en Belgique

Anne BARZIN sur la baisse importante des offres d'emploi gérées par le Forem

Philippe DODRIMONT sur l'éclairage automatique des terrains de football en cas d'atterrissage d'un hélicoptère

En 2009 et 2011, l'une de mes collègues vous interrogeait sur un dispositif, dont était muni un hélicoptère médicalisé de Bra-sur-Lienne, qui lui permettait d'atterrir sur un terrain de football en pleine nuit. Le système fonctionne grâce à un disjoncteur qui, appelé via un GSM, déclenche l'éclairage du terrain de football.

L'initiative de cet ingénieux système était venue, selon votre réponse du 21 octobre 2009, de la Communauté germanophone. Vous vous étiez montré intéressé par ce système, et disposé à l'installer sur les terrains de football de la Région wallonne où cela était réalisable. En 2011, lorsque ma collègue vous a interrogé de nouveau sur le sujet, vous avez annoncé avoir lancé un contact avec les communes pour faire connaître la possibilité d'obtenir un subside à cet effet.

A ce jour, qu'en est-il de ce dossier ? Combien de communes bénéficient-elles de ce dispositif sur leurs terrains de football ? Combien de terrains ont-ils été équipés ?

Vous promettiez en 2011 de poursuivre la sensibilisation : les efforts pour étendre l'utilisation de ce système sont-ils toujours entretenus ?

Pour prendre un cas particulier, il me revient que vous avez eu des contacts poussés avec le club de football de Chevron, qui souhaitait obtenir un subside pour l'installation de ce même dispositif. Où en sont ces contacts ?

Philippe DODRIMONT sur les conséquences de la facture du coût-vérité d'assainissement de l'eau pour les piscines

Je reviens vers vous concernant la problématique sur le coût vérité de l'assainissement de l'eau touchant les gestionnaires des établissements sportifs et, plus précisément, les piscines de notre Région.

Dans votre réponse à ma précédente question, vous m'informiez qu'une première réunion entre votre administration et l'Association des établissements sportifs avait eu lieu le 14 novembre 2012 afin de rechercher les optimisations nécessaires, en concertation avec la SPGE. Pouvez-vous m'informer sur les conclusions de cette première entrevue ?

Vous laissez également sous-entendre que d'autres réunions auront lieu prochainement. Peut-on savoir quand elles auront lieu ?

Anne BARZIN sur le financement de l'asbl Phénix

Je souhaiterais interroger le Ministre sur la situation de l'asbl Phénix, active depuis près de 20 ans dans le domaine de l'accompagnement des personnes souffrant d'assuétudes.

Depuis 10 ans, l'Etat fédéral octroyait un subside à cette asbl pour le travail de réinsertion professionnelle de ces personnes en difficultés. Les dernières années, ce subside s'élevait à 250.000 euros.

Le 9 août dernier, la Secrétaire d'Etat en charge de l'Intégration sociale a informé la Direction de cette asbl de sa volonté de mettre un terme à son financement et à celui de trois autres asbl wallonnes actives dans ce même secteur de la réinsertion.

Initialement prévue pour fin septembre 2012, la fin des subsides octroyés par l'Etat fédéral à cette association a pu être repoussée au 31 décembre 2012 suite à une réunion de concertation avec la Région wallonne.

Suite à l'arrêt effectif du financement fédéral le 31 décembre dernier et à l'absence de solution proposée par la Région wallonne en ce début d'année, j'ai interrogé votre Collègue, la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances le mardi 15 janvier dernier.

La Ministre a tout d'abord précisé que le montant annuel total à compenser était de 360.000 euros (250.000 euros pour l'asbl Phénix, 80.000 pour l'asbl Article 23 de Liège et 30.000 euros pour l'asbl Tremplin de Chatelet, l'asbl Ceres de Hotton également concernée n'ayant pas introduit de demande à la Région wallonne).

Pour la Ministre, seul un financement conjoint de la politique de la Santé, de l'Emploi et de celle de la Formation est réaliste. Elle a ainsi déclaré qu'une concertation était en cours avec vous, Monsieur le Ministre, et qu'une solution de cofinancement semblait se dégager notamment via le mécanisme des points APE.

Nous sommes à la mi-février et le dossier ne semble pas avoir évolué.

La situation est pourtant urgente. Le personnel de ces asbl s'interroge et s'inquiète.

Monsieur le Ministre peut-il me confirmer qu'une concertation a été lancée entre son Cabinet et celui de la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances?

Si oui, où en est-elle ? Quelle est votre position dans ce dossier ?

La Région wallonne peut-elle aujourd'hui garantir qu'elle compensera entièrement l'arrêt du financement fédéral ?

Une piste de solution de cofinancement est-elle bien sur la table ?

-Si oui, en quoi consiste-t-elle ? Quel est le mécanisme prévu ? A combien s'élèvera le financement accordé à chacune de ces associations ? Pourquoi cette solution tarde-t-elle à être communiquée et mise en place ?

- Si non, de nouvelles pistes de solution sont-elles à l'examen ? Si oui, quelles sont-elles ? S'agit-il également d'une solution de cofinancement ? Le montant dégagé correspond-t-il au montant que représentait le financement fédéral ?

Monsieur le Ministre peut-il nous donner l'échéancier prévu dans ce dossier ?

Pierre-Yves JEHOLET sur les Missions régionales pour l'emploi (MIRE)

En novembre 2011, suite au rapport remis par les inspecteurs du SPW, nous avons déjà eu l'occasion d'aborder la situation des Missions Régionales pour l'Emploi.

Suite à ce rapport, vous avez décidé de faire organiser un audit complet du secteur.

- Où en est-on de la réalisation de cet audit ? Est-il terminé et quand pouvons-nous espérer en connaître les conclusions ?

Dans le rapport que les inspecteurs du SPW avaient remis, ceux-ci avaient pointé différentes lacunes dans le fonctionnement des MIRE.

Ainsi, ils relevaient notamment des lacunes de documentation dans les dossiers individuels des bénéficiaires, un manque d'information quant au suivi à l'emploi des bénéficiaires ou encore l'absence de demandes de dérogations (alors que celles-ci ne peuvent excéder 20 % des demandeurs d'emploi accompagnés).

Les inspecteurs concluant à des pratiques de terrain disparates.

- Des recommandations ont-elles été adressées aux MIRE suite aux remarques des inspecteurs du SPW ? Des mesures concrètes ont-elles également été prises afin de donner plus d'uniformisation aux pratiques et de réduire les lacunes pointées ? Pouvez-vous nous en donner la teneur ?

La possibilité d'accès direct à la DINOMA afin de vérifier en temps réel la situation effective d'un bénéficiaire posait également question.

- Qu'en est-il de cet accès qui serait particulièrement utile en termes d'efficacité du service ?

Pierre-Yves JEHOLET les difficultés pour le secteur horeca et hôtelier suite aux retards de paiement des frais liées à l'organisation d'Euroskills 2012

Le Championnat Européen des Métiers techniques et manuels, Euroskills, s'est tenu à Spa-Francorchamps au début du mois d'octobre dernier.

Suite à cette organisation, des fournisseurs et des hôteliers, ainsi que l'Association des hôteliers restaurateurs de Spa et environs sont inquiets car de nombreuses factures d'hôtels notamment n'ont pas été honorées par l'organisation. De ce fait, certaines petites entreprises locales HORECA se trouvent actuellement dans des situations assez difficiles vu les montants importants dus.

Ces retards de paiement proviendraient notamment de la situation au sein de la société Mindstream, l'intermédiaire chargée de payer les factures.

- Pouvez-vous faire le point sur cette situation ?
- A quelle date les fonds ont-ils été versés à l'asbl Euroskills ?
- A ce jour, à quel montant s'élèvent les factures qui n'ont pas encore été honorées par l'asbl ?
- Sous quel délai estimez-vous que cette situation devrait être régularisée ?
- De manière générale, pouvez-vous faire le point sur le budget global qui a été consacré à l'organisation du salon Euroskills à Spa-Francorchamps ?

Willy BORSUS sur le taux d'insertion des jeunes diplômés

Dans un rapport publié le 25 septembre 2012, l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi (FOREM) fait état d'une baisse significative du taux d'insertion des jeunes diplômés. De 61% en 2007, il a baissé de 5% en cinq ans. Quant au taux de chômage des jeunes, il se rapproche du niveau observé en 2009 au cœur de la crise économique.

Comment Monsieur le Ministre explique-t-il cette baisse du taux d'insertion des jeunes diplômés ? Quelles mesures le Gouvernement wallon va-t-il mettre en place pour remédier à cette situation ?

Combien de temps s'écoule-t-il en moyenne entre l'inscription d'un jeune comme demandeur d'emploi et son premier entretien avec son conseiller référent unique ? Quelles sont les approches spécifiques destinées aux jeunes diplômés lors de leur parcours d'accompagnement individualisé ?

Des projets communs entre le Ministre wallon de l'Emploi et de la Formation et la Ministre de l'Enseignement obligatoire au sujet de l'insertion des jeunes ont-ils vu le jour ? Depuis le début de la législature, y a-t-il eu des opérations d'information et de sensibilisation des jeunes sur les filières bouchées et les filières porteuses d'emploi ? Si oui, Monsieur le Ministre peut-il nous en faire état ?

Le rapport démontre également que près d'un tiers des jeunes ayant trouvé du travail dans les six mois après leur inscription au FOREM, ont été engagés dans le secteur intérimaire. Quels liens le FOREM entretient-il avec le secteur ? Monsieur le Ministre envisage-t-il de renforcer la coopération entre le secteur de l'intérim et le FOREM ?

Enfin, selon l'Accord du Gouvernement Fédéral du 1^{er} décembre 2011, le travail intérimaire fait partie des compétences de l'Etat fédéral qui seront transférées aux Régions. Considérant cela, le Gouvernement wallon a-t-il déjà réfléchi aux perspectives d'avenir pour le secteur intérimaire ? Que pense le Gouvernement des

normes relatives au travail intérimaire reprises dans la *loi du 24 juillet 1987 sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs* ? Sont-elles suffisamment régulatrices ou sont-elles trop restrictives par rapport à l'enjeu de l'insertion des jeunes sur le marché du travail ?

Willy BORSUS sur l'accès au Forem des frontaliers de nationalité belge résidant à l'étranger

Monsieur le Ministre, vous connaissez bien comme moi, les conditions qui doivent être remplies pour pouvoir être inscrit comme demandeur d'emploi au Forem :

- Etre domicilié en Wallonie
- Etre titulaire d'un numéro de registre national belge
- Remplir les conditions pour exercer une activité professionnelle sur le territoire belge
- Ne plus être soumis à l'obligation scolaire et avoir plus de 18 ans.

Les personnes habitant une autre région peuvent également s'inscrire au Forem comme demandeur d'emploi en Wallonie dans le cadre de la mobilité interrégionale, pour autant qu'elles soient préalablement inscrites comme demandeur d'emploi auprès du service public compétent pour l'emploi de la Région d'origine. Les personnes inscrites dans ce cadre sont d'ailleurs reprises pour une période trois mois dans les bases de données du Forem. Cette inscription donne accès aux offres d'emploi relayées sur le site du Forem mais cette inscription n'ouvre pas de droits sociaux.

Quid dès lors, des frontaliers de nationalité belge qui habitent à l'étranger et qui ont, parfois, davantage de chances d'être employés en Belgique, car ils ne sont pas confrontés notamment aux problèmes d'équivalence de diplôme ou parce que le secteur dans lequel ils souhaitent travailler y est plus développé? En qualité de Belges, j'aimerais savoir s'ils peuvent s'inscrire comme demandeur d'emploi auprès du Forem ? Les flux de travailleurs qui traversent la frontière franco-belge afin de travailler sont d'une certaine ampleur. Un accord de coopération entre le Pôle Emploi, Office de l'emploi français, et le Forem a-t-il été conclu afin d'apporter une réponse à ce type de situation ? Dans l'affirmative, à quoi donne-t-il accès ? A l'inscription dans une base de données ou à l'accompagnement individualisé, ou encore aux formations dispensées par le Forem et les autres opérateurs partenaires ?

Comme vous le savez, la réglementation permet à une personne de nationalité étrangère d'introduire une demande d'asile ce qui a pour conséquence qu'elle est directement inscrite au Registre national belge. Elle peut donc très facilement introduire une demande de permis de travail, permis C, via le Forem et s'y inscrire comme demandeur d'emploi afin de bénéficier des services de l'office.

Si je comprends bien, un Belge vivant à Givet qui souhaite bénéficier des services de Forem Emploi ou de Forem Formation pour optimiser ses chances de trouver ou

retrouver un emploi, ou se former, ne peut s'inscrire au Forem car il ne réside pas en Région wallonne.

Le but, ici, n'est bien entendu pas de remettre en cause la possibilité pour les personnes de nationalité étrangère d'exercer une activité chez nous mais de s'interroger sur l'existence potentielle d'une situation discriminante.

Pierre-Yves JEHOLET sur les chèques-formation

Le système des chèques-formation a été mis en place par le Forem et est valable uniquement chez les opérateurs de formation agréés par la Région wallonne.

Le journal du médecin s'est penché sur certaines de ces formations, qui peuvent poser question.

On y retrouve par exemple une formation au Tarot de Marseille, ou encore des formations considérées comme des pratiques de santé non réglementées (massage métamorphique, autohypnose, « constellations familiales », réflexologie plantaire, « fleurs de Bach », Reiki, choix de naître, ... et qui sont dispensées via une école de kinésiologie à Charleroi.

On peut dès lors d'interroger sur le bien-fondé de l'utilisation des chèques formation dans ce cadre.

- Comment les formations qui peuvent bénéficier des chèques formation sont-elles sélectionnées ? Sur base de quels critères ? Quel type de contrôle est effectué sur les formations dispensées ?

Il semble également que le prix de certaines formations varie selon qu'elles soient payées en cash ou via le système des chèques formation. Dans ce dernier cas, les formations sont facturées à des prix pouvant atteindre le double du prix habituel.

- Pourquoi ces différences de prix lors de l'utilisation des chèques-formation ? Quel contrôle est effectué sur le prix des formations proposées ? Comment justifier ces différences de prix ? Si ces différences s'avèrent abusives, un remboursement sera-t-il réclamé à ces centres de formation ?

Jean-Luc CRUCKE sur la récupération des chèques-formation indûment utilisés

En application de l'art.27 du décret relatif aux incitants financiers à la formation des travailleurs occupés par les entreprises, l'AGW du 24.01.13 insère un art.28bis dans l'AGW du 01.04.04 afin de préciser que le Ministre en charge de la formation professionnelle, ou les services compétents qu'il désigne, est habilité à récupérer les subventions indûment utilisées.

Pourquoi fallait-il rédiger un nouvel AGW et un article 28bis, alors que l'art.27 donne déjà délégation au gouvernement, en stipulant "qu'en cas de non respect des dispositions du décret et de ses AGW, le gouvernement peut récupérer les subventions indûment utilisées" ? Quelle est la plus-value apportée par l'AGW du 24.01.13 ?

Quelles sont les observations soulevées par le CE dans son avis du 24 septembre 2012 ? Le Ministre peut-il en communiquer copie ?

Faut-il considérer que la récupération des chèques-formation indûment utilisés s'est effectuée, jusqu'à présent, sans base légale ou sans base légale suffisante et qu'ils pourraient faire l'objet d'une restitution si les "utilisateurs" le revendiquaient ?

Quelle est l'importance des incitants dont le remboursement fut annuellement sollicité, depuis 2004, du chef d'utilisation indue ? Quelles sont les principales fraudes identifiées et les mécanismes instaurés pour en limiter et combattre l'effet ? Quelle est proportionnellement l'ampleur du phénomène ?

Gilles MOUYARD sur les secteurs exclus des aides APE Jeunes

Certains secteurs sont exclus des aides APE Jeunes. Cette décision d'exclusion peut varier en fonction de la taille de l'entreprise et de son secteur d'activité.

Sur base de quels critères les secteurs exclus sont-ils établis ? Ce choix est-il régulièrement remis en question ? Notamment en tenant compte des secteurs en manque de main d'œuvre ? A quel niveau est prise la décision ? Les partenaires sociaux sont-ils consultés ?

Par ailleurs, seulement 29% des postes APE Jeunes sont occupés. Ce taux d'occupation particulièrement bas montre que la mesure APE Jeunes rencontre un succès limité. Elargir le dispositif à certains secteurs actuellement exclus aurait-il un effet positif sur le taux d'occupation des points ?

Gilles MOUYARD sur la discrimination à l'emploi

Monsieur le Ministre, l'OCDE tirait la sonnette d'alarme il y a quelques jours, car la Belgique aurait un grave problème avec la mise à l'emploi des personnes étrangères. Ainsi les immigrés sont confrontés à un risque deux fois plus élevés de se retrouver au chômage qu'une personne née en Belgique.

L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, vient de publier les résultats d'une étude qu'il avait commandé auprès de l'ULB concernant : « l'analyse statistique du marché du travail en Wallonie réalisée dans le cadre de l'étude sur la discrimination des immigrés et des personnes d'origine étrangère en Belgique et en Wallonie ».

Cette étude conclut que : « L'ensemble des indicateurs du marché du travail révèlent que le marché du travail en Wallonie comme à Bruxelles et en Flandre est ségrégué selon le sexe et la nationalité : les positions des femmes et des étrangers sont non seulement différenciées mais également hiérarchisées. Les Belges ont les meilleurs taux d'activité et d'emploi, les taux de chômage de longue durée les plus faibles, et les meilleures conditions d'emploi et de travail (variété et qualité des secteurs, temps de travail, et classes de salaires) que les ressortissants de l'UE du Sud et que les étrangers non UE lesquels connaissent les emplois et les secteurs les plus précaires et les classes de salaires les plus faibles. »

Monsieur le Ministre, quels sont les moyens existants au niveau de la Région wallonne qui permettent de lutter contre « la discrimination à l'emploi » ? Quel bilan tirez-vous de l'utilisation de ces moyens ? Comptez-vous revoir votre politique en la matière afin d'améliorer les conditions d'accès à l'emploi pour les personnes immigrées et les personnes d'origine étrangère ? Quelle est votre analyse de cette étude commandé par l'IWEPS ? Comptez-vous suivre les différentes recommandations de cette recherche concernant : l'amélioration de outil statistique existant, le développement de certaines thématiques spécifiques (réalisation d'une étude sur les pratiques de la discrimination, une analyse sectorielle de l'emploi dans le secteur privé, réalisation d'une étude sur le profil des travailleurs indépendants, réalisation d'une étude sur les effets de la crise économique sur les étrangers et les personnes d'origine étrangère ou pas) ? Si oui, dans quel délai ?

Willy BORSUS sur l'avancement de la réforme des statuts au Forem

Selon nos informations, le Comité de gestion du Forem serait mécontent de la manière de procéder par rapport à la rédaction d'une note sur la création d'un statut propre au Forem.

La pomme de discorde entre l'Administratrice générale et le Comité de gestion concernerait la participation des syndicats à la réflexion sur la réforme des statuts. Le travail se ferait de manière trop cloisonnée. Monsieur le Ministre, confirmez-vous ces informations ? Les organisations syndicales internes sont-elles associées à la réflexion ? Si oui, de quelles manières ?

Pouvez-vous faire état de l'avancement des travaux concernant la réforme des statuts au Forem ? Le Comité de gestion du Forem a-t-il rendu un avis sur la question ? Cet avis a-t-il été pris en compte ? Quelle est la place réservée aux partenaires sociaux dans le travail effectué autour de la révision des statuts ?

Dernier point, en 2007, un marché public avait été lancé par le Forem, en vue de sélectionner un prestataire externe dans le cadre de l'établissement d'une classification des fonctions au sein du Forem, chaque classe (neuf au total) correspondant à un niveau barémique. Le marché avait été attribué à la société Berenschot. Le montant prévu au départ pour les services de ce consultant, soit 600.000 euros, avait largement été dépassé puisque le montant total des prestations s'est élevé à 1.888.127,56 euros.

Les fruits de ces prestations et la classification des fonctions établie par Berenschot servent-ils de base aux travaux menés en ce moment ? Le cas échéant, quel sort est réservé au travail effectué par ce consultant à la demande du Forem ?

Jean-Luc CRUCKE sur l'étude du SPF Economie sur les politiques de l'emploi en Belgique

L'Echo présentait récemment l'étude consacrée par le SPF Économie aux indicateurs relatifs à la situation du marché du travail en Belgique. Il ressort de cette analyse que la Belgique est un des pays les plus dépensiers d'Europe pour ses politiques d'emploi et d'aide aux chômeurs.

Selon l'étude, le pays comptait, en 2010, un peu plus de 600.000 chômeurs et 60% des moyens dépensés (12,7 milliards d'euros) sont affectés au financement de politiques passives (allocations de chômage et prépensions), ce qui protège certes le revenu du demandeur d'emploi, mais n'améliore pas en soi le marché du travail.

Pour les compétences régionales, essentiellement les compétences actives, il appert que la Flandre dépense 4474€ par chômeur, soit davantage que la Wallonie (3335€) et que Bruxelles (1930€) . Faut-il y trouver une réponse aux différences d'efficacité entre les politiques menées par chacune des Régions ?

Quels sont les commentaires et la réflexion du Ministre sur l'étude du SPF Économie quant aux politiques régionales ? La lecture du document est-elle propice à modifier les politiques mises en place ? De quelle manière et pour atteindre quels objectifs ?

Avec une moyenne de 3335€ dépensés par chômeur wallon dans la formation, le contribuable n'est-il pas en droit d'attendre des résultats plus efficaces sur l'intégration dans le marché de l'emploi ? Où la politique échoue-t-elle ?

Anne BARZIN sur la baisse importante des offres d'emploi gérées par le Forem

Depuis un an, le nombre d'offres d'emploi gérées par le Forem est systématiquement en baisse.

Si nous nous en référons à une comparaison sur base annuelle :

- En mars 2012, le Forem a géré 13.285 offres d'emploi, soit une baisse de 11,5%.
- En avril 2012, le Forem a géré 10.684 offres, soit une baisse de 12,3%.
- En mai 2012, le Forem a géré 11.610 offres d'emploi, soit 27,6% de moins par rapport à mai 2011.
- En juin 2012, le Forem a géré 7,5% de moins d'offres d'emploi sur base annuelle.
- En juillet 2012, la baisse de la gestion des offres d'emploi sur base annuelle était de 7,9%.
- En août 2012, la baisse était de 9,1% et ainsi d'une baisse de 10,3% en septembre 2012, 6,3% en octobre, 5,5% en novembre.
- En décembre 2012, le Forem a géré 7.372 offres d'emploi soit 19,4% de moins qu'à la même époque un an plus tôt.

Globalement pour l'année 2012, le Forem a géré plus de 136.700 offres d'emploi, ce qui représente une baisse de 8,9% par rapport à l'année 2011.

Cette chute dramatique des offres d'emploi gérées par le Forem se confirme en début de cette année 2013. En janvier 2013, le Forem a géré 10.397 offres, soit une baisse de 19,1% par rapport à janvier 2012.

Monsieur le Ministre, outre la mauvaise conjoncture économique, comment expliquez-vous cette baisse importante du nombre d'offres d'emploi traitées par le Forem ?

Quelle part de l'offre d'emploi totale les offres diffusées par le Forem représentent-elles ?

Quelles sont les mesures prises par le Gouvernement wallon pour enrayer ce phénomène et améliorer la centralisation de l'information concernant l'offre d'emploi disponible?

Que pensez-vous des mesures plus contraignantes vis-à-vis des employeurs évoquées par votre homologue bruxellois ? Je fais référence à l'obligation pour les entreprises de plus de 100 personnes à publier toutes leurs offres d'emploi sur la plateforme d'Actiris.